

toujours l'intention de donner suite à son engagement en matière de garderies.

Il semble que, d'une part, quelqu'un du Bloc québécois demande au gouvernement de prendre un engagement et que, d'autre part, le député de Roberval ne veuille pas que le gouvernement tienne son engagement. Quelle voix du Bloc québécois faut-il écouter?

[Note de l'éditeur: Un visiteur habillé en rouge pénètre dans la Chambre.]

Des voix: Bravo!

Le Président: Chers collègues, il ne nous reste que quelques heures.

• (1425)

[Français]

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre suppléant. Le ministre du Développement des ressources humaines annonçait hier une stratégie nationale de services de garde au coût de 720 millions de dollars sur cinq ans, à condition que les provinces acceptent d'investir un montant équivalent et s'engagent à respecter d'éventuelles normes nationales définies par Ottawa.

Le premier ministre se rend-il compte qu'en rendant le versement des contributions fédérales conditionnel au fait que les provinces investissent un montant équivalent, il favorise les provinces les mieux nanties qui ont une capacité financière plus élevée, au détriment des provinces plus pauvres comme le Québec?

[Traduction]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, je suppose que nous sommes passés du Père Noël à Ebenezer Scrooge en 30 secondes.

Il est vraiment surprenant que la députée de Québec, qui, en février, a demandé sans équivoque au gouvernement de respecter son engagement, ait maintenant changé d'idée du tout au tout et qu'elle ne demande plus au gouvernement d'aider les enfants du pays et leur famille à obtenir des services convenables.

Il est vraiment triste que la députée, qui avait l'excellente réputation à la Chambre de soutenir la cause des enfants, se soit maintenant associée à ce genre d'attaque partisane contre un programme conçu d'abord pour garantir que les enfants aient accès à des services de garderie de qualité au Canada.

[Français]

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, le ministre intervient après avoir coupé l'aide aux provinces. Je pense que ce n'était pas le sens de ma lettre.

Questions orales

Le ministre du Développement des ressources humaines reconnaîtra-t-il qu'il s'apprête une fois de plus à utiliser son pouvoir de dépenser pour s'ingérer grossièrement dans les secteurs des garderies, qui relèvent exclusivement du Québec, tout en imposant des normes nationales? Que s'il voulait vraiment réagir, ou régler efficacement le problème des garderies, il aurait intérêt à transférer au Québec les fonds fédéraux afin qu'ils soient gérés en fonction de nos intérêts? C'était le sens de ma lettre.

[Traduction]

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre du Développement des ressources humaines et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, c'est vraiment dommage que la députée ait changé de position aussi radicalement en si peu de temps.

Dans la lettre que nous avons envoyée aux ministres provinciaux, nous disions clairement que les gouvernements provinciaux devraient nous répondre. Nous disions: «C'est dans votre domaine de compétence. C'est à vous de proposer le type de programme que vous aimeriez avoir.» C'est entièrement à leur discrétion, cela relève entièrement de leur autorité. Ils peuvent décider de la façon dont ils veulent procéder et nous le dire. Il n'y a pas d'ingérence. Personne ne donne d'orientation en ce qui concerne la nature des programmes. C'est entièrement et totalement à la discrétion des provinces.

Nous allons nous assurer que, dans ce domaine vital de la garde des enfants et, tout aussi important, de l'appui aux parents de sorte qu'ils puissent travailler, nous soyons prêts à aider les provinces et à partager leur fardeau dans l'espoir qu'elles répondront favorablement à notre offre.

* * *

LA CONSTITUTION

M. Preston Manning (Calgary-Sud-Ouest, Réf.): Monsieur le Président, comme cette dernière journée de séance avant le congé de Noël invite à l'efficacité et à la générosité, je vais poser une question très directe au ministre des Affaires intergouvernementales. C'est une question pour laquelle nous avons du mal à obtenir une réponse claire, mais je ne désespère pas d'en obtenir une aujourd'hui.

Le ministre dira-t-il clairement aux Canadiens en quoi l'octroi d'un veto constitutionnel au gouvernement séparatiste du Québec fait avancer la cause de l'unité nationale?

L'hon. Marcel Massé (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre chargé du Renouveau de la fonction publique, Lib.): Monsieur le Président, lorsque les Québécois ont décidé d'élire le Bloc québécois, nous avons accepté leur verdict démocratique. Lorsqu'ils ont décidé d'élire le Parti québécois au Québec, nous avons dû respecter encore là leur verdict parce que nous vivons en démocratie.